

ARRETE 2024/091
Cérémonie du 11 novembre

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- En raison de la Cérémonie du 11 novembre 2024 qui se déroulera Place Notre Dame puis Place de la Libération ;
- Il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement des véhicules sera interdit Place de la Libération, du dimanche 10 novembre 2024 à 09h00 jusqu'au 11 novembre 2024 à 12h30.

Article 2

Le défilé se fera dans le sens Place Notre Dame vers la Place de la Libération, et empruntera la Grande Rue, la rue Honoré Broutelle, la rue de l'Ecu, la Place de la Libération, la rue du Champ de Foire, la rue Saint André, la rue des Violettes et la rue des Roses (salle Paul Richard).

La circulation des véhicules roulant dans le sens du défilé sera ralentie et leur vitesse sera réduite à celle de l'avancement du défilé.

La circulation des véhicules roulant dans le sens inverse au défilé sera quant à elle interrompue le temps du défilé.

Article 3

Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par le service technique de la Commune, une semaine avant l'interdiction.

Article 4

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint Mars la Brière.

Montfort-le-Gesnois, le 7 octobre 2024

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental,

Anthony TRIFAUT

